



L'application de la loi pénale dans l'espace : loi pénale et éléments d'extranéité

Actualité législative publié le 25/10/2022, vu 820 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

L'application de la loi pénale dans l'espace : loi pénale et éléments d'extranéité : français victime ou auteur à l'étranger, étrangers auteurs d'infraction en France etc

Code pénal, dila, légifrance :

Article 131-30

Version en vigueur depuis le 24 mars 2020

Modifié par LOI n°2019-222 du 23 mars 2019 - art. 74

Lorsqu'elle est prévue par la loi, la peine d'interdiction du territoire français peut être prononcée, à titre définitif ou pour une durée de dix ans au plus, à l'encontre de tout étranger coupable d'un crime ou d'un délit.

Source à jour :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000038313436

DE PLUS :

<https://www.senat.fr/lc/lc117/lc1170.html>

DE PLUS ENCORE :

https://www.juripole.fr/Juripole_etudiant/html_melanie/Penal5.html

<https://www.sba-avocats.com/avocat-droit-penal-des-victimes-victime-a-l-etranger.html>

<https://www.cabinetaci.com/les-infractions-commises-hors-du-territoire-de-la-republique/>

<https://www.village-justice.com/articles/francais-poursuivis-victimes-etranger-role-avocat-francais,40206.html>

<https://www.objectif-justice.fr/loi-penale-dans-lespace/>

CODE PÉNAL :

<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006165263/>